



## POUR INFORMATION

### TARIFS 2023-2024 - Contributions trimestrielles

Quotient familial (QF)	Tranches		Tarif pour enft* 1 (ainé)	Tarif pour enft* 2	Tarif pour enft* 3	Tarif pour enft* 4	Tarif pour enft* 5
1	-	6 011	176 €	171 €	97 €	95 €	93 €
2	6 012	7 324	256 €	248 €	141 €	138 €	136 €
3	7 325	8 718	333 €	323 €	183 €	180 €	176 €
4	8 719	10 273	361 €	350 €	199 €	195 €	191 €
5	10 274	12 059	418 €	405 €	230 €	226 €	222 €
6	12 060	14 167	473 €	459 €	260 €	255 €	251 €
7	14 168	16 664	536 €	520 €	295 €	289 €	284 €
8	16 665	19 637	606 €	588 €	333 €	327 €	321 €
9	19 638	23 500	722 €	700 €	397 €	390 €	383 €
forfait	23 501		749 €	727 €	412 €	404 €	397 €

Il y a 3 factures trimestrielles par année scolaire pour 10 mois de scolarité et une facture en juin pour le solde des repas.

\*Uniquement pour les enfants scolarisés au Centre Scolaire Saint-Marc.

#### Comment déterminer votre quotient familial :

Sur votre avis d'imposition, relever :

- Votre revenu fiscal de référence ->RFR
  - Votre nombre de parts ->NP
- (Les parents isolés peuvent rajouter une ½ part uniquement si la lettre "T" est mentionnée dans cas particulier de l'avis d'imposition)

Calcul : RFR divisé par NP = Tranche qui correspond au quotient familial.

#### Exemple :

- Votre revenu fiscal de référence 25 000 € -> RFR
- Votre nombre de parts 3 -> NP

25000 / 3 = 8 333,33 => d'après le tableau ci-dessus, vous vous positionnez en **quotient familial 3**.

**Assurance scolaire :** Tous les élèves sont pris en charge par l'assurance scolaire contractée par le Centre Saint-Marc. Le tarif est inclus dans la contribution familiale.

#### Restauration :

Prix du repas : 6.50€

#### Aides financières

Un dispositif d'aide au repas mis en place par la Métropole de Lyon permet aux familles des enfants abonnés à la demi-pension de bénéficier des réductions de :

- 2.50€ par repas pour les familles justifiant d'un coefficient familial CAF compris entre 0 et 400
- 1.20€ par repas pour les familles justifiant d'un coefficient familial CAF compris entre 401 et 800

Le collège Saint-Louis de la Guillotière, collège privé sous contrat d'association avec l'état est habilité à recevoir des élèves boursiers. Les demandes de bourse sont remises aux élèves qui en font la demande courant septembre.